

24 NOV. 2023

2023 N°41

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de Toulouse

MAIRIE DE MERENVIELLE

Objet :

DEMANDE A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES GRAND OUEST
TOULOUSAIN (CCGOT) ET A SON
PRESIDENT DE LANCER LA
PREMIERE MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U REVISE DE 2020)

Convocation du 17 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Absent(e)s Excusé(e)s : 2
Absentes donnant pouvoir : 2

VOTE

Nombre de votants : 9
Dont pouvoir : 2
Pour : 9

Un extrait de la présente délibération
a été affichée en Mairie

le 24 NOV. 2023

Rendue exécutoire de plein droit le

le 24 NOV. 2023

en application des dispositions de l'article
L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
MAIRIE DE MERENVIELLE

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt et trois, le mercredi 17 novembre à 18h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Raymond ALEGRE, MAIRE.

Etaient présents : Mmes ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara, JONES Margaret.

Mrs ALEGRE Raymond, BAUTE Philippe, GIRARD Pascal, MARAVAL Alain, REGNARD Armand.

Absentes donnant pouvoir :

Mme DUPUY Agnès donnant pouvoir à Mr GIRARD Pascal

Mme MORONI-DENAT donnant pouvoir à Mr REGNARD Armand

Absent(e)s excusé(e)s : Mme MILHES Bernadette, Mr SERIS Bernard

Monsieur MARAVAL Alain a été nommé secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, L103-2 et suivants, L153-31, et R153-20 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) en date du 20 septembre 2018 relative au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » à compter du 31/12/2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mérenvielle du 7 juillet 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mérenvielle du 11 juillet 2013 approuvant la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Save au Touch (CCST) du 5 mars 2020 approuvant la première révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mérenvielle ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le P.L.U pour répondre aux objets développés ci-après :

- Ouvrir à l'urbanisation et revoir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P) :
 - . N° 2 « Vieille Côte »
 - . N° 3 « Assucas »
- Procéder à des ajustements du règlement écrit actuel visant à une meilleure cohérence et application des règles telles que :
 - a- Emprise au sol zone UBa
 - b- Nuancier et palette des matériaux
 - c- Toiture : pente et matériaux de couvertures
 - d- Demande d'avis sur la desserte des voiries privées
 - e- Etendre et compléter les Espaces Boisés Classés (EBC)

24 NOV. 2023

2023 N°41 Suite

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-
GARONNE

Arrondissement de Toulouse

MAIRIE DE MERENVIELLE

Objet :

DEMANDE A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES GRAND OUEST
TOULOUSAIN (CCGOT) ET A SON
PRESIDENT DE LANCER LA
PREMIERE MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U REVISE DE 2020)

Convocation du 17 novembre 2023

Nombre membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Absent(e)s Excusé(e)s : 2
Absentes donnant pouvoir : 2

VOTE

Nombre de votants : 9
Dont pouvoir : 2
Pour : 9

Un extrait de la présente délibération
a été affichée en Mairie

le 24 NOV. 2023

Rendue exécutoire de plein droit le

le 24 NOV. 2023

en application des dispositions de
l'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
MAIRIE DE MERENVIELLE

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 A 18H30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande au Conseil Communautaire du Grand Ouest Toulousain d'engager une procédure de modification de droit commun du P.L.U avec mise en œuvre d'une concertation avec la population, en vue de permettre la réalisation des objets précédemment détaillés,
- Demande au Conseil Communautaire du Grand Ouest Toulousain d'associer la commune de Mérenvielle aux études relatives à cette procédure,
- Dit que cette délibération sera transmise au Grand Ouest Toulousain,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération a été approuvée à

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Au registre figurent les signatures.

Le Maire

MAIRIE DE MERENVIELLE
Haute-Garonne
Le Maire
Raymond ALEGRE